

N°2019-02/07B

Objet : CONVENTION AVEC LE SYDEEL 66 POUR L'ORGANISATION ET LA COORDINATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE LA RUE DES VIGNES A ALENYA.

L'an deux mille dix-neuf, le 20 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12	Vote :	Pour :	7
En exercice :	12		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Thierry DEL POSO, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Jeannine BLANC-MARY, Georges BRETONES, Jacques FIGUERAS, Jean ROMEO, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Frédéric BERLIAT

Date de convocation : 13 février 2019

Le Président expose à l'assemblée,

Par convention avec la commune d'Alénya, sur le fondement de l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, la Communauté de Communes Sud Roussillon est le maître d'ouvrage de l'opération portant requalification de la rue des Vignes sur la Commune d'Alénya.

Dans le cadre de ces travaux, la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite réaliser la mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques, et sollicite, à cet effet, l'attribution d'une subvention d'ENEDIS et du SYDEEL 66 et désigne ce dernier, maître d'ouvrage et coordonnateur unique de l'opération.

Une convention doit donc être conclue avec le SYDEEL afin de :

- Définir les modalités d'organisation et de coordination des travaux de dissimulation du réseau public de distribution électrique, d'éclairage public et de communications électroniques ;
- Définir les modalités de financement des travaux de mise en esthétique des réseaux entre les deux parties contractantes.

Le montant estimatif des travaux est de 141 873.60 € TTC dont la somme estimative de 95 795.00 € autofinancée par la communauté de communes, après déduction des subventions du SYDEEL et d'ENEDIS. Ces montants seront augmentés ou diminués selon la révision des prix prévue dans les marchés avec les entreprises.

La part revenant à la Communauté de communes sera réglée comme suit :

- 30 % du montant de l'autofinancement estimatif dès l'approbation de la convention ;
- 50 % du montant de l'autofinancement estimatif dès le démarrage du chantier ;
- Le solde réel suite à l'établissement de l'état de liquidation de l'opération par le SYDEEL au vu de la réalisation des travaux (comprenant la révision des prix).

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de conclure avec le SYDEEL la convention pour l'organisation et la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de communications électroniques de la rue des Vignes à Alénaya, ci-annexée ;

↳ **APPROUVE** le plan de financement ci-présenté et annexé à la convention ;

↳ **DESIGNE** le SYDEEL 66 maître d'ouvrage et coordonnateur unique de l'opération ;

↳ **AUTORISE** le Président ou toute personne habilitée à signer la convention ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

